



Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins- Alain VINEL, Directeur de la publication

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

N° 17 juillet 2011

EDITO : Stations vertes, un bon réseau pour BUSSANG.

La candidature de BUSSANG pour faire partie du réseau des Stations Vertes a été retenue par la Commission Nationale de Classement et de Contrôle de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige, puis approuvée par le Conseil d'administration. La signature de la charte a eu lieu à la salle des fêtes le 14 mai dernier en présence de Noël RAVASSARD, Président de la Fédération, et d'un nombre important de personnalités locales et nationales.

BUSSANG, devient donc la 12^{ième} Station Verte des Vosges, la première de la vallée de la Moselle et la 544^{ième} au niveau national. Cet événement est donc suffisamment important pour que BUSS'info y consacre une large place afin que les Bussenets soient informés de la teneur des engagements pris et des enjeux qu'ils représentent. Vous trouverez donc dans ce numéro, une présentation du réseau des Stations Vertes ainsi que le texte de la déclaration que j'ai faite à l'occasion de la signature de la Charte.

La mission dévolue à la marque « Station Verte » est de labelliser, accompagner, promouvoir et représenter les communes touristiques de petite et moyenne taille. La finalité est avant tout le développement touristique et donc économique du village. Elle n'est pas écologique, même si certains engagements concernent le respect et la préservation de la nature. Ce label obtenu par BUSSANG est un atout de plus pour la promotion d'un tourisme familial et respectueux de la nature qui correspond le mieux à notre environnement.



Je vous souhaite un bel été et vous invite à participer aux nombreuses manifestations et animations estivales organisées dans notre village avec comme événement exceptionnellement, cette année à BUSSANG, les « **Feux Folies** », le samedi 6 août... et sans oublier les traditionnelles représentations données au théâtre du peuple.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

*Votre Maire
Alain VINEL*

STATION VERTE

Présentation

Le label « STATION VERTE » est une véritable marque touristique qui permet aux communes remplissant les critères requis, de se positionner de manière claire auprès de clients attachés au tourisme proche de la nature et recherchant l'authenticité. Cette marque est propriété de la fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige. La fédération a le statut d'association de collectivités (loi 1901). Elle est signataire d'une convention avec le ministère en charge du tourisme et développe des partenariats avec de nombreux organismes publics, associatifs ou privés, dans une dynamique de travail en réseau au service du développement touristique.

Il permet à la commune d'accéder à de multiples avantages :

- accompagnement dans la définition, l'aménagement et le développement de projets touristiques initiés par les professionnels locaux et portés par les élus,
- adhésion à un réseau national représentatif de collectivités engagées dans le développement d'offres de séjours et de loisirs de type nature, au cœur des terroirs,
- accès à un site internet personnalisé au service de la promotion de l'offre touristique locale (adresse mail: www.stationverte.com)
- la mention sur la carte du réseau éditée annuellement à 100 000 exemplaires et distribuée gratuitement via les points d'information des sociétés d'autoroute (adresse mail : carte@stationverte.com),
- la valorisation au travers d'actions promotionnelles et événementielles en relation avec des partenaires bien ciblés.

Pour obtenir le label, la commune doit satisfaire des critères quantitatifs et qualitatifs imposés par une charte et garantissant aux touristes 3 caractéristiques principales :

- une destination « nature », située à la campagne, à la montagne ou près des littoraux, offrant des services et des loisirs dans un environnement naturel,
- une destination organisée et adaptée à des week-ends et des vacances, proposant des prestations de qualité à proximité du monde urbain,
- une destination touristique idéale pour découvrir l'art de vivre et les traditions liées aux terroirs.

Ces critères concernent l'environnement et le cadre de vie, l'hébergement et la restauration, les équipements de loisirs et de découvertes, l'accueil, l'information et les réservations, les animations et les festivités.

Signature de la charte le 14 mai 2011, déclaration d'Alain VINEL

Bonjour et bienvenue à Bussang, Mr RAVASSARD, Pt de la Fédération Française des Stations Vertes et toute son équipe dont M BERNEZ Directeur. L'ensemble des élus bussetiens et moi-même sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui pour la signature de Charte des STATIONS VERTES.

Je salue et remercie de leur présence :

Mr PEDUZZI Conseiller Général, Pt de la C/C des Ballons des Htes Vosges et de la Source de la Moselle et représentant M PONCELET Pt du CG 88 excusé,

Mr VAXELAIRE Conseiller Général, Maire de La Bresse, Pt du SUVI Tourisme des Htes Vosges,

Mr CERESA, maire du Thillot,

Mr ACKER, maire de Wangenbourg Engenthal, Administrateur des Stations Vertes,

Mr GIRARDIN, Pt Du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Mr POIROT, maire de Gerbamont,

Mr HOUEL, maire honoraire de Bussang,

Mr EGLER, Pt honoraire des Stations Vertes

Mmes et Mrs les élus, les Pds et Directeurs des Offices de Tourisme et les membres du Comité de direction de l'OT Des Ballons des Htes Vosges

Mmes et Mrs

Merci d'être présents aujourd'hui.

BUSSANG est une commune des Hautes Vosges du sud située

aux confins de 4 départements et de 3 régions,

Sur un axe routier important, la RN 66 Itinéraire Européen E 512

BUSSANG a dû son développement au Thermalisme et à l'industrialisation de la vallée de la Moselle, Moselle qui prend sa source ici d'ailleurs et qui a fourni l'énergie nécessaire à l'industrie textile mais aussi métallurgique (fabrique de couverts).

Vous savez ce qu'il est advenu de l'industrie textile et des activités industrielles en général dans la vallée...

Si les activités de transformation du bois, de fabrication de semelles, d'articles de ménage ou de matières plastiques ont encore une place importante à Bussang avec l'artisanat et l'Hôpital Local, il était devenu essentiel pour le développement de notre commune de trouver une activité économique en adéquation avec le site naturel où nous vivons, je veux parler du tourisme.

Classé **Commune touristique** depuis 1921, à l'apogée du thermalisme bussetin, le tourisme apparaît comme une source importante d'activité pour la commune, le commerce, l'artisanat...il est aussi un élément économique ou les collectivités de montagne ont une action directe pour faciliter son développement.

Je ne reviendrai donc pas sur le passé qui nous a permis, entre autre d'avoir un Casino, mais sur l'avenir qui est le plus important.

Ce sont maintenant plus de 2150 lits qui sont proposés aux vacanciers venant à Bussang.

Qu'il s'agisse de restaurateurs et hôteliers, de camping, des commerçants, des artisans, des responsables d'organismes culturels ou sportifs bref des prestataires de services en tout genre, tout le monde a mis la main à la pâte.

La station de ski de Larcenaire offre une activité hivernale familiale à proximité d'un centre de vacances AZUREVA.

La piste de luge de la Bouloie de 1,8 km et le stade de saut : un tremplin de 35m et un autre de 15m complètent la panoplie des activités avec les pistes de ski de fond de Rochelote.

L'été, la Rando-ferrata, les itinéraires balisés pour les VTT, la voie verte qui relie Bussang à Cornimont en passant par Remiremont soit 70 km environ, les innombrables sentiers de randonnée et sentiers équestres... offrent des activités variées sur notre territoire.

Le Casino, implanté à Bussang depuis 2006, accueille un nombre important de visiteurs dans notre station sans oublier le Théâtre du Peuple, créé en 1895, et qui reste la référence : Bussang est connu en France, en Belgique- Luxembourg et en Suisse, grâce à son Théâtre (27 000 entrées la saison dernière en juillet / août).

Tous les vendredis d'été, des animations sont proposées par les associations locales sur le site de La Mouline.

La participation de notre village au concours des Villes et Villages fleuris est aussi une volonté de retenir les voyageurs de passage sur la RN 66.

Le renouvellement de notre engagement au sein du Parc Naturel Régional Des Ballons des Vosges relève de la même volonté d'offrir un tourisme dit « 4 saisons », familial, près de la nature.

Il y a déjà quelques années, les habitants de la commune se sont aperçus que le tourisme pouvait être un vecteur économique déterminant pour l'avenir de Bussang.

Et pour faire ressurgir le passé de ville d'eau, nous envisageons de remettre de l'eau en bouteille ; de l'eau de source dans un 1^{er} temps puis de l'eau minérale et de créer par la même quelques emplois dont nous avons tant besoin.

Pour accentuer cette renommée et renforcer la présence de vacanciers dans nos Hôtels, camping, meublés chambres d'hôtes ou Gîtes, il nous est apparu primordial d'être reconnu et référencé par des organismes extérieurs : l'obtention d'un Label correspondant à nos valeurs c'est à dire un tourisme respectueux de l'environnement et le tourisme familial était devenu une priorité.

Le Label des « **stations vertes** » correspondait à notre attente, près de 600 communes touristiques y adhèrent.

Il y a maintenant un an, nous avons donc décidé de présenter notre candidature. Après une première approche faite par un adjoint bussetin au cours du congrès des communes touristiques sur la Côte d'Azur, un dossier de candidature a donc été monté.

En octobre dernier, invité par Mr le Pt RAVASSARD, j'ai participé à l'assemblée Générale des Stations Vertes à Vernet les Bains, où plus de 200 représentants des communes adhérentes étaient présents et où notre candidature a été examinée. J'ai pu présenter et défendre devant la commission d'adhésion notre dossier avec succès, merci encore.

Les Stations vertes sont aussi un label qui conseille, participe à la communication et la promotion de nos stations, de nos villages pour un tourisme nature et familial. Dans la communication moderne, plus il y a de portes d'entrée pour un lieu quel qu'il soit, plus y a de chance pour que le chaland soit intéressé...

Merci donc d'être des nôtres aujourd'hui, Monsieur le Président et si vous voulez bien nous dire quelques mots....

INFORMATIONS DIVERSES

Sécheresse :

Compte tenu de l'état actuel des ressources en eaux, souterraines ou superficielles, nous pourrions rencontrer des difficultés d'approvisionnement en eau potable au cours de l'été. Tout dépend des conditions météorologiques à venir. Afin d'éviter la prise d'arrêtés municipaux restreignant les usages de l'eau, il est conseillé, en cas de sécheresse exceptionnelle, d'adopter une démarche volontaire d'économie d'eau :

- réparer rapidement des éventuelles fuites,
- arroser tard le soir pour éviter les pertes par évaporation,
- éviter d'arroser la pelouse et de laver sa voiture,
- faire fonctionner le lave-linge et le lave-vaisselle quand ils sont pleins,
- prendre une douche plutôt qu'un bain,
- fermer l'eau quand on se lave les dents ou quand on se rase,
- utiliser l'eau de lavage des fruits et légumes pour arroser les plantes,
- se renseigner en mairie avant de remplir sa piscine ou d'engager des travaux consommant beaucoup d'eau.

Chardons :

La prolifération des chardons, principalement en zone humide, pose problème. Pour l'éviter, tout exploitant, usager ou à défaut propriétaire ou usufruitier, a l'obligation de détruire les chardons qui poussent sur ses terrains clos ou non, privés ou publics. Cette destruction doit se faire par tous moyens appropriés avant la formation des boutons floraux.

Engins bruyants :

En période estivale, il est nécessaire d'être encore plus vigilant quant au respect des horaires durant lesquels l'utilisation des engins bruyants (tondeuse, débrousailluse, taille-haie,...) est autorisée :

- 8h30-12h00 et 14h00-19h30 les jours ouvrables
- 9h00-12h00 et 14h00-19h00 les samedis
- 10h00- 12h00 les dimanches et jours fériés

Artisanat :

Deux nouveaux artisans entrepreneurs vous proposent leurs services. Il s'agit de :

- Bruno VENARD qui propose une palette de prestations de services aux bailleurs de meublés et aux propriétaires de résidences secondaires (**Tel : 06 24 55 05 82 Email : bruno@venard.fr**)
- Cyril BERGANINI Electricité Générale, Chauffage au sol, Radiateurs, Neuf et Rénovation Carrelage, Faïence (**Tel : 06 03 08 80 04**)

Formation des jeunes :

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges recherche des jeunes intéressés par la formation par alternance. En effet, elle administre une pépinière alternance destinée à aider les entreprises vosgiennes à recruter dans le cadre de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation. Pour tous renseignements téléphoner au **08 20 20 30 38** ou se connecter sur le site www.vosges.cci.fr

Jumelage :

Le 25^{ème} anniversaire du jumelage avec La Turballe a été, à tout moment, en compagnie de nos amis turballais, une belle réussite.

La municipalité remercie en premier lieu, le Comité de Jumelage pour le travail accompli et aussi tous les bussetiens qui ont participé et qui ont fait de cet événement une belle et chaleureuse fête de l'amitié.

Logements :

Les loueurs de biens, appartements ou maisons, sont incités à venir s'inscrire en mairie afin de pouvoir répondre plus efficacement aux demandes de personnes qui cherchent à se loger sur Bussang, nouveaux arrivants par exemple.

La même demande est faite aux personnes qui cherchent un logement sur Bussang. Cela nous faciliterait la tâche et argumenterait nos demandes auprès des organismes officiels (Vogélis par ex) afin de proposer des appartements plus adaptés aux besoins de certains (personnes âgées ...).

« Feux Folies » :

Nous remercions toutes les associations bussetiennes qui se sont mobilisées afin que cette manifestation d'importance se déroule de la meilleure des façons le 6 août prochain.

Toutefois, les bussetiens bénévoles intéressés peuvent très bien venir nous donner « un coup de main » même s'ils ne font pas partie d'une association.

Toutes les aides seront appréciées : merci d'avance.

Sapins de Noël :

Afin d'être au plus près des souhaits des habitants qui voudraient décorer l'extérieur de leur maison à Noël, il est conseillé aux intéressés de s'inscrire en mairie pour réactualiser et optimiser la liste des demandeurs. Chaque sapin a un coût et nous désirons gérer au mieux cette distribution.